



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 42

Mercredi 16 novembre 2022

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).



Court

Avis de construction

Publication d'un projet de construction conformément à l'article 97 de la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture (LAg):

Requérants: Madame Thamar et Monsieur Bernhard Schranz, Graiterie 2, 2738 Court.

Auteur du projet: M. Hanspeter Reusser, Hintermatt 22, 3624 Goldwil.

Emplacement: parcelle N° 154, au lieu-dit: «Graiterie 2a», commune de Court.

Projet: construction d'un nouveau silo à lisier et extension de l'étable et du hangar à machines agricoles.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Zone de protection: zone de protection du paysage 1 «Le Graiterie».

Dérrogations: art. 24 LAT, 25 LCFO, 33, 56 et 58 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 9 décembre 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Court.

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Le projet est supposé être soutenu avec un montant de l'Office fédéral de l'agriculture OFAG. Aux termes de l'article 97, alinéa 4 de la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture (LAg), les organisations ayant qualité pour recourir en vertu de la législation sur la protection de la nature et du paysage, sur la protection de l'environnement et sur les chemins de randonnée pédestre, ont aussi qualité pour former opposition. Celui qui n'a pas formé opposition contre la contribution durant le délai du dépôt public approuve un éventuel montant de la Confédération.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 9 novembre 2022

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant: Pascal Rossé, rue du Moulin 1, 2738 Court

Propriétaire: idem requérant

Auteur du projet: Plein Soleil Immobilier Sàrl, Maxime Cussigh, Le Seut 14, 2735 Malleray

Emplacement: parcelle N° 1212, au lieu-dit «rue du Moulin 1», 2738 Court

Projet: changement d'affectation de la grange en 2 pièces habitables, permettant ainsi d'agrandir l'appartement du 2^e étage; pose d'une fenêtre de toit sur le pan est et pose d'une fenêtre en façade sud

Chauffage: existant

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: village ancien

Patrimoine: ensemble bâti A

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 16 décembre 2022 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court.

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Vallée 19, 2738 Court).

Court, le 16 novembre 2022

Municipalité de Court, administration municipale



Moutier

Avis de construction

Requérante: Next Level BE SA, Rue de Soleure 25, 2740 Moutier.

Auteur du projet: RP Architecture Sàrl, Rue Centrale 16, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 768, au lieu-dit: «Rue de Soleure 25», commune de Moutier.

Projet: installation de panneaux photovoltaïques en toiture.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: A.

Recensement arch.: objet C, digne de protection, sous contrat de classement depuis le 12.09.2011.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 16 décembre 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 16 novembre 2022

La préfète: Stéphanie Niederhauser

**Validation de vos avis sur la
plateforme: lundi 14h**

Requête en prolongation de la durée de validité du permis de construire

**** Requête en prolongation de la durée de validité du permis de construire PC 80/2019 délivré par la Préfecture du Jura bernois le 17 octobre 2019 ****

Requérant: M. Adrian Arnold, Rebrainstrasse 24, 8624 Grüt.

Auteur du projet: Obart Architecture, Rue Centrale 1, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 3355, au lieu-dit: «Rue de l'Ecluse», commune de Moutier.

Projet: construction d'un immeuble de six appartements avec parking ouvert intégré au bâtiment, aménagement de places de stationnement extérieures et d'une aire de jeux.

Zone: HA3.

Dérrogation: art. 58 RCC.

Prolongation de la validité du permis: jusqu'au 16 novembre 2024.

Les oppositions, **uniquement contre la demande en prolongation de la durée de validité**, faites par écrit et motivées seront reçues jusqu'au 16 décembre 2022, à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 16 novembre 2022

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Service hivernal 2022 – 2023

Recommandations aux automobilistes

Les propriétaires de véhicules à moteur qui disposent de places de stationnement sur terrain privé ou de garages ainsi que ceux qui se trouvent à proximité de parcs publics, voudront bien éviter de laisser leurs véhicules en stationnement sur la chaussée.

Pour faciliter les opérations de déneigement et éviter les accidents, il est rappelé aux automobilistes **qu'il est interdit de stationner** à proximité des carrefours, dans les virages, sur les trottoirs, sur les passages pour piétons, sur les routes étroites, dans les impasses et dans les endroits sans visibilité.

Les stationnements inappropriés ralentissent le déneigement et peuvent entraver le passage des véhicules d'intervention hivernale et ainsi empêcher le déneigement de certains tronçons de rue.

Au besoin, des contrôles seront effectués et les contrevenants seront dénoncés conformément aux prescriptions en vigueur.

Déblaiement de la neige

Nous rappelons également qu'il est strictement interdit de déblayer la neige provenant des propriétés privées (accès, places, parcs) sur les routes, les trottoirs et les chemins.

Conteneurs à déchets

Les propriétaires, concierges ou toutes personnes qui s'occupent de l'entretien de bâtiments ont l'obligation de déneiger et de saler l'accès aux conteneurs à déchets. Les conteneurs non dégagés ne seront plus vidés par le Service des déchets.

Nous remercions les automobilistes et la population de respecter et de se conformer à ces mesures

hivernales afin de faciliter les opérations de déneigement.

Moutier, le 16 novembre 2022

Services Techniques - Travaux Publics - Moutier

Mise au concours

La Municipalité de Moutier cherche pour compléter son équipe:

Un/e collaborateur/trice administratif/ve à 50 % à la Chancellerie municipale, dès janvier 2023

(Contrat de durée déterminée durant un congé maladie)

Les informations détaillées sont disponibles sur le site internet: www.moutier.ch.

Délai de réception des postulations: **mardi 22 novembre 2022.**

Moutier, le 8 novembre 2022

Conseil municipal

Le Conseil de Ville de Moutier est convoqué à la Sociéthalle (Av. de la Liberté 9) le lundi 5 décembre 2022, à 19h30

Ordre du jour

- Appel
- Déclarations de groupes
- Procès-verbal N° 381 du 31 octobre 2022
- Rapport de la Commission de gestion et de surveillance au Conseil de Ville (1^{er} semestre 2022)
- Rapport de la Commission de gestion et de surveillance au Conseil de Ville (2^e semestre 2022)
- Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la modification du Règlement du fonds de chômage, du Règlement concernant le Fonds destiné à promouvoir le développement de l'économie et du Règlement relatif au fonds destiné à la création culturelle
- Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la planification financière 2022-2027
- Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à l'indexation des salaires pour le personnel et les autorités de Moutier pour l'année 2023
- Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à l'adoption du budget communal 2023
- Réponse du Conseil municipal à la motion de M. Léonard Paget intitulée: «Pour plus d'autonomie énergétique, développement d'une nouvelle centrale solaire sur les toits communaux » (N° 1756 – MO 714)
- Réponse du Conseil municipal à la motion du Rauraque relative à la reprise du réaménagement de la Birse à Moutier avec le canton du Jura (N° 1761 – MO 717)
- Réponse du conseil municipal à la motion de M. Cédric Erard (PSA) demandant la participation des écoliers de Moutier à la Coupe Crédit Suisse organisée par la République et Canton du Jura (N° 1765 – MO 720)
- Réponse du Conseil municipal à la motion urgente de M. Léonard Paget intitulée: «Crise énergétique – Renoncer à installer les décorations de Noël énergivores cette année » (N° 1780 – MO 722)
- Réponse du Conseil municipal à la motion de M. Léonard Paget intitulée: «Crise énergétique – Limiter les éclairages publics la nuit» (N° 1782 – MO 723)

15. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation de M. Léonard Paget intitulée: «Inflation, augmentation de salaire pour les employé(e)s communaux?» (N° 1775 – IN 504)

16. Réponse du Conseil municipal à la question écrite de M^{me} Marina Zuber (PSA) intitulée: «Hausse du prix de l'électricité – Usagers prévôtois pénalisés?» (N° 1779 – QU 406)

17. Transfert de la Commune de Moutier à la République et Canton du Jura, information du Conseil municipal

18. Information du Conseil municipal sur les affaires en suspens

19. Communications

20. Questions orales

21. Divers

Affaires en suspens

- N° 1781 – IN 506 | Délai de réponse: 10.01.2023; Interpellation de M. Léonard Paget intitulée: «Subventions pour les énergies renouvelables, montants trop faibles?»
- N° 1783 – IN 507 | Délai de réponse: 10.02.2023; Interpellation de M. Mathieu Houmard intitulée: «Végétaliser la place de la gare!»
- N° 1784 – QU 407 | Délai de réponse: 10.02.2023; Question écrite de M. Léonard Paget intitulée: «Décès extraordinaire du 9 septembre 2019 à la piscine de Moutier»

Remarques

- Les documents relatifs aux points de l'ordre du jour sont disponibles sur le site www.moutier.ch. Dans la barre de recherche principale, inscrire «Documentation du Conseil de Ville», puis cliquer sur le fichier concerné qui apparaît à l'écran (<https://moutier.ch/autorites/conseil-de-ville/documentation-des-seances-du-conseil-de-ville>).
- A l'issue de la séance, les membres du Conseil municipal et du Conseil de Ville sont cordialement invités à une verrée dînatoire à la Sociéthalle.

Moutier, le 7 novembre 2022

Au nom du Conseil de Ville.

La Présidente: D. Sauvain

L'Adjointe au Chancelier: V. Simonin

Service des inhumations – Arrondissement de Moutier et environs

Convocation à l'assemblée générale

Cette assemblée générale aura lieu

le Mercredi 21 décembre 2022, à 19h,
à l'Hôtel de Ville de Moutier, salle N° 1, 3^e étage

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée (11.05.2022)
- Acquisition «tracteur à gazon» au prix d'env. Fr. 20'000.–
- Election d'un ou d'une vérificateur(trice) des comptes
- Divers

Moutier, novembre 2022

Service des Inhumations – Arrondissement de Moutier et environs

Avis de construction

Requérant: Morganti Pascal et Alessia – Ferreira César et Melissa, Rue de la Paix 17 et 19, 2740 Moutier

Auteur du projet: BT-L Sàrl, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 3297, Rue de la Paix 17 et 19

Projet: Pose de deux pergolas bioclimatiques en façade Ouest

Zone: H3

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 16 décembre 2022 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 16 novembre 2022

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Froidevaux Fabien et Lucie, Rue du Crêt 36, 2740 Moutier

Auteur du projet: Villatype SA, 2744 Belprahon

Emplacement: Parcelle N° 2300, Rue du Crêt 36

Projet: Construction d'une maison familiale avec réduit et places de parc

Zone: H3

Dérogation: art 26 RCC

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 16 décembre 2022 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 16 novembre 2022

Services Techniques-Urbanisme



Communications du Conseil municipal

Assemblée municipale fixée au 15 décembre 2022
à la halle de gymnastique de Perrefitte à 20h

Ordre du jour

- Mot de la Présidente;
- Discuter et voter la décision d'adhérer au syndicat des sapeurs-pompiers du Cornet dès le 1^{er} janvier 2025;
- Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 600'000.– destiné à la rénovation de l'école primaire;
- Discuter et approuver le budget 2023;
- Nomination d'un membre de la Commission d'aménagement local;
- Divers;
- Promotions civiques.

Remarque: Tout ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement, au bureau communal, un exemplaire détaillé du budget 2023.

Perrefitte, le 16 novembre 2022

Le Conseil municipal



Défibrillateur

Nous avons le plaisir de vous informer de la mise en place du premier défibrillateur sur le territoire de la commune de Petit-Val. Le défibrillateur se trouve à Sornetan sur le bâtiment Plaine Fin 10.

Nous vous invitons à participer à la séance d'information organisée

le lundi 28 novembre 2022 à 20h à la salle communale à Plaine Fin 17c à Sornetan

Une information sera donnée sur l'utilisation du défibrillateur et des spécialistes seront présents pour répondre à vos questions.

La commune organisera dans le courant du mois de janvier 2023 un cours de réanimation BLS-AED certifié pour les personnes qui sont intéressées à s'engager dans les premiers répondants. Vous trouverez d'avantage d'information sur le site internet www.firstresponder.be/fr. Les personnes intéressées à suivre cette formation sont priées de s'annoncer au secrétariat communal jusqu'au 30 novembre 2022.

Le défibrillateur peut être utilisé dès à présent par tout un chacun en cas de nécessité.

Souboz, le 16 novembre 2022

Conseil communal



Avis de construction

Requérant : Loosli Wilfred, Chaindon 44, 2732 Reconvilier

Propriétaires : Loosli Barbara et Wilfred, Chaindon 44, 2732 Reconvilier

Auteur du projet : Lack Cheminées, Chemin de la Foule 13, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 2051, Chaindon 44

Projet : Ajout d'un poêle à bois intérieur avec canal de cheminée extérieur sur toiture Ouest

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : PQ 1 «Chaindon»

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 8 décembre 2022 inclusivement.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 9 novembre 2022

Le secrétariat municipal



Assemblée communale ordinaire, jeudi 15 décembre 2022 à 20h à la salle communale

Ordre du jour

1. Discuter et approuver le budget 2023
2. Prendre connaissance du rapport de l'Autorité de surveillance en matière de protection des données relatif à l'exercice 2022
3. Discuter et voter la décision d'adhérer au syndicat des sapeurs-pompiers du Cornet dès le 1^{er} janvier 2025
4. Discuter et éventuellement accorder un droit de superficie sur parcelle N° 504 au bénéfice du Club-Cycliste Moutier
5. Elections :
 - de la commission des travaux publics
 - de la commission des pâturages
6. Prendre connaissance du bouclage du crédit de CHF 2'400'000.- relatif à la réfection de la route Roches la Combe

www.lasemaine.ch

7. Prendre connaissance du bouclage du crédit de CHF 50'000.- relatif à la réfection de la route communale Bas du Village

8. Prendre connaissance du bouclage du crédit de CHF 92'000.- relatif aux rénovations du Seme

9. Divers et imprévus

Après l'assemblée communale, assemblée bourgeoise

Ordre du jour

- Discuter et éventuellement accorder un droit de superficie parcelle N° 504 au bénéfice du Club-Cycliste Moutier

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée communale, un recours en matière communale peut être formulé contre les décisions de l'assemblée auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Roches, le 11 novembre 2022

Conseil communal

Déneigement

Avis aux propriétaires de véhicules à moteur

Pour faciliter l'ouverture des routes en hiver, le Conseil communal rappelle : conformément à l'art. 22 du règlement de police locale, qu'il est interdit de stationner des véhicules sur le bord de la chaussée ou sur des places de stationnement si le déneigement des routes et places peut être gêné. Le Conseil communal décline toute responsabilité, en cas de dégâts causés à des véhicules stationnés en bordure des routes communales, par le service de déneigement.

Roches, le 14 novembre 2022

Conseil communal



Informations communales

Fermeture du bureau municipal

Pour cause de séance à l'extérieur, le bureau municipal est fermé le vendredi 18 novembre 2022.

Le Fuet, le 16 novembre 2022

Conseil municipal



Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués en Assemblée communale le **lundi 19 décembre 2022, à 20h**, à la salle communale (Milieu du Village 13).

Ordre du jour

1. Crédit d'engagement pour dépense périodique de Fr. 1'700.- pour le logiciel de gestion du contrôle des habitants
2. Discussion et approbation du budget 2023
3. Nomination de l'organe de révision chargé de la révision des comptes 2022
4. Rapport d'activité du délégué à la protection des données
5. Divers

Remarque : Chaque ayant droit peut se procurer un exemplaire du budget 2023 auprès du bureau communal.

Saules, le 16 novembre 2022

Conseil communal



Tavannes

Mise au concours

Offre d'emploi secrétaire municipal.e

La municipalité de Tavannes met au concours le poste de

Secrétaire municipal.e

à un taux de 80 à 100 % avec entrée en fonction au 1^{er} février ou à convenir.

Vos missions

- Direction et conduite opérationnelle de l'administration
- Participation aux séances du Conseil municipal, rédaction des procès-verbaux et suivi des décisions
- Soutien du conseil municipal dans les questions stratégiques et juridiques, ainsi que dans la planification et la communication institutionnelle
- Responsabilité des ressources humaines
- Gestion de projets interdisciplinaires et développement d'un service public orienté vers le client

Votre profil

- Être au bénéfice du diplôme de cadre en administration communale ou formation jugée équivalente
- Plusieurs années d'expérience dans un poste similaire
- Excellente maîtrise de la langue française, grande facilité rédactionnelle
- Intérêt marqué pour le service à la collectivité
- Maîtrise des outils informatiques usuels (MS Office) ainsi que de la gestion électronique des documents
- Sens élevé de l'organisation, capacité à travailler de manière autonome et à prendre des initiatives, aptitude à diriger, motiver et fédérer une équipe

Vos perspectives

- Un poste exigeant avec des conditions de travail modernes
- Une activité passionnante et variée, laissant une grande liberté d'action
- Un salaire correspondant aux classes de traitement de l'échelle cantonale

Le cahier des charges complet peut être consulté sur tavannes.ch

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Christophe Wölfl, tél. 032 482 60 44.

Intéressé.e ? Vous pouvez volontiers nous faire parvenir votre postulation accompagnée des documents usuels sous forme électronique à mairie@tavannes.ch jusqu'au jeudi 24 novembre 2022.

Tavannes, le 7 novembre 2022

Conseil municipal, Tavannes

Fenêtres de l'Avent

Pour égayer les fêtes de fin d'année et sur le thème des fenêtres de l'Avent, la commission Vie locale propose à la population, aux particuliers, aux commerçants et aux artisans une décoration originale de fenêtres, vitrines ou portes. Ces décorations devront être visibles durant la journée à répartir entre le 1^{er} et le 23 décembre 2022 (à l'exception du 6 décembre 2022).

Les personnes intéressées à participer à cette sympathique initiative voudront bien s'annoncer jusqu'au **18 novembre 2022** en mentionnant la date choisie au secrétariat municipal par téléphone

au 032 482 60 43 ou par courriel à secretariat@tavannes.ch.

Tavannes, le 6 octobre 2022

La commission Vie locale

Avis de construction

Requérant : M. Olivier Meier, Rue de Tramelan 45, 2710 Tavannes.

Projet : transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre avec un avant-toit en façade sud, installation de panneaux photovoltaïques en toiture et isolation périphérique complète du bâtiment Rue de Tramelan 45 sis sur la parcelle N° 1362 en zone mixte 2.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 9 décembre 2022 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

La demande peut également être consultée sur eBau avec le lien suivant : <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20914>.

Tavannes, 9 novembre 2022

Le chef des travaux publics

Analyse de l'eau potable

Les résultats d'analyses officiels du Laboratoire cantonal, suite au prélèvement effectué en date du 31 octobre 2022 au réseau communal (alimenté par SESTER) à la Rue H.-F. Sandoz 14 à Tavannes par le contrôleur des denrées alimentaires ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales. Les qualités microbiologiques, physiques et chimiques sont en règle.

Tavannes, 10 novembre 2022

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérante : Syndicat d'alimentation en eau des communes municipales de Sonceboz, Tavannes et Reconvilier (SESTER), Rue Neuve 1, 2605 Sonceboz-Sombeval.

Emplacement : parcelle N° 236, au lieu-dit : « Rue du Pierre-Pertuis », commune de Tavannes.

Projet : construction d'un garage en béton, non chauffé, sis à l'Est de la station de pompage, pour l'entreposage de génératrices afin de garantir l'approvisionnement en eau des communes desservies par le SESTER.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : ZBP 6 « Ancien Arsenal ».

Dérogation : art. 414, ch. 2, al. 2 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 16 décembre 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 16 novembre 2022.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Wahli Yves et Christine, Rue des Mélèzes 21, 2735 Malleray

Auteur du projet : Wahli Père et Fils Sàrl, Grand-Rue 7, 2735 Malleray

Adresse du projet : BF 235, Rue des Mélèzes 21, 2735 Malleray, commune de Valbirse

Description du projet : Remplacement d'une chaudière à mazout par une chaudière à bois et pellets avec nouveau canal de cheminée et pose de 6 panneaux thermiques

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H2

Dépôt public : du 9 novembre au 9 décembre 2022 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 3 novembre 2022

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Liechti-Kim Patrice et Sarah, Rue des Perruches 4, 2735 Malleray

Auteur du projet : AMA – atelier mueller architecte sàrl, Les Forges 5, 2732 Loveresse

Adresse du projet : BF 804, Le Seut 9, 2735 Malleray

Description du projet : Transformation et agrandissement d'une maison familiale, intégration d'un couvert à voitures et l'Est et installation d'une pompe à chaleur à l'Ouest du bâtiment

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H2

Dérogations : Art. 212, A162RCC

Dépôt public : du 10 novembre au 9 décembre 2022 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des

charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 4 novembre 2022

Commune mixte de Valbirse

Commune mixte de Valbirse

Modification de l'ordonnance d'organisation et son annexe 1

En date du 3 novembre 2022, le Conseil communal a modifié l'Ordonnance d'organisation (Oo) de la Commune mixte de Valbirse et son annexe 1 (liste des services).

Les modifications portent sur la répartition des services et tâches entre les membres du conseil communal ainsi que des commissions et délégations qui en découlent.

Les modifications entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2023, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre. Elles peuvent être consultées auprès de l'administration communale, sur rendez-vous.

L'ordonnance révisée se trouve aussi sur le site internet de la commune, www.valbirse.ch (sous Administration ; Règlements et taxes).

Un recours peut être formé contre la décision du Conseil communal, dans un délai de 30 jours à compter de la présente publication, auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Bévillard, le 8 novembre 2022

Conseil communal de Valbirse

Divers

Corps des sapeurs-pompiers La Birse

Mise au concours

A la suite du départ du titulaire au 31 décembre 2022, la Municipalité de Tavannes met au concours :

Le poste de sous-commandant-e du Corps des sapeurs-pompiers La Birse.

Avoir de très bonnes connaissances et beaucoup d'expérience dans le domaine des sapeurs-pompiers.

Rémunération selon le règlement du Corps des sapeurs-pompiers La Birse.

Vous êtes domicilié-e sur le territoire des communes de Loveresse, Reconvilier, Saules ou Tavannes, vous avez entre 30 et 50 ans et vous avez de l'intérêt pour la tâche publique.

Envoyez-nous votre dossier de candidature jusqu'au 25 novembre 2022 à l'adresse suivante : Conseil municipal, Grand-rue 1, 2710 Tavannes.

Le poste sera repourvu en interne.

Tavannes, le 9 novembre 2022

Conseil municipal, Tavannes

Syndicat de communes des sapeurs-pompiers – Val d'Or

Recrutement

Le CSP Val d'Or recherche des volontaires prêts à s'engager afin d'assurer la relève et de continuer à fournir à la population, un service de proximité rapide et efficace. Les personnes âgées de 19 à 50 ans (hommes & femmes), des communes de Petit-Val, Saicourt et Rebévelier intéressées à faire partie du corps des sapeurs-pompiers Val d'Or, sont invitées à se présenter lors de la séance d'information/recrutement qui aura lieu **le mardi 29 novembre 2022 à 19h au hangar de Bellelay (La Verrerie 6)**.

Bellelay, le 16 novembre 2022

Pour l'Etat-Major - C. Freudiger

Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur www.lasemaine.ch